

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00135 Numéro SIREN : 332 568 484 Nom ou dénomination : FIDECO-FIDUCIAIRE D EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2019 sous le numéro de dépôt 286

FIDECO-FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE

Société par actions simplifiée

au capital de 55 750 euros

Siège social : 21 Avenue Saint-Surin,

87000 LIMOGES

332568484 RCS LIMOGES

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE LIMOGES**

23 Place Winston Churchill

87000 LIMOGES

Le

Affaire : FIDECO-FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE (SAS) - LIMOGES

N/Réf. : 165/POL/SBA

Dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30 juin 2018,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à la collectivité des associés et la résolution votée.

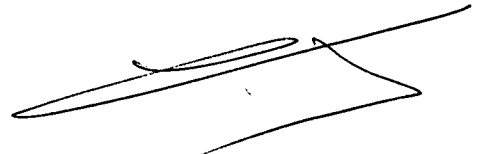
Vous trouverez également ci-joint un chèque bancaire d'un montant de 45,63 euros pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions de bien vouloir faire parvenir le récépissé de dépôt directement au cabinet :

@COM VALLEE DU LOT
1, Rue du Chevron d'Or – CS 50097 - PUJOLS
47302 VILLENEUVE SUR LOT CEDEX

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

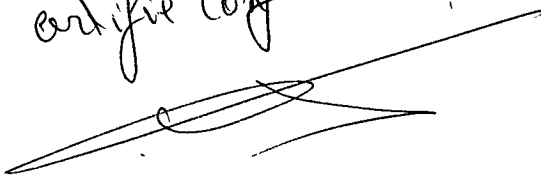
M. Alain PECHMAGRE-CAMINADE



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2018	Net 30/06/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	31 876	31 276	600	1 858
Fonds commercial (1)	99 092		99 092	99 092
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	448	448		
Autres immobilisations corporelles	96 153	72 369	23 784	6 386
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 000		3 000	3 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 530		13 530	13 530
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	244 099	104 093	140 006	123 867
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	548 636	20 136	528 501	540 445
Autres créances	56 188		56 188	21 068
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	298 418		298 418	322 956
Charges constatées d'avance (3)	4 965		4 965	8 669
TOTAL ACTIF CIRCULANT	908 207	20 136	888 071	893 139
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 152 305	124 229	1 028 077	1 017 005
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

certifié conforme



Bilan passif

	30/06/2018	30/06/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	55 750	55 750
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 940	8 940
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	364 666	373 531
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	216 921	291 135
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	646 277	729 356
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		11 801
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 617	18 002
Dettes fiscales et sociales	185 252	208 322
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 857	15 498
Produits constatés d'avance (1)	91 074	34 026
TOTAL DETTES	381 800	287 650
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 028 077	1 017 005
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	381 800	287 650

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2018	30/06/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	966 353		966 353	1 061 209
Chiffre d'affaires net	966 353		966 353	1 061 209
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 500	1 717
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 232	10 742
Autres produits			2	504
Total produits d'exploitation (I)			970 087	1 074 171
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			201 334	166 346
Impôts, taxes et versements assimilés			21 877	11 859
Salaires et traitements			293 600	324 533
Charges sociales			115 715	133 921
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 151	4 546
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			14 351	5 785
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5	6
Total charges d'exploitation (II)			654 032	646 996
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			316 054	427 175
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				1 833
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				1 833
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				1 833
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			316 054	429 008

Compte de résultat (suite)

	30/06/2018	30/06/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	99 133	137 873
Total des produits (I+III+V+VII)	970 087	1 076 004
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	753 165	784 869
BENEFICE OU PERTE	216 921	291 135
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS FIDECO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 1 028 077 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 216 921 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/09/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 8 862 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	99 092			99 092
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 876			31 876
Immobilisations incorporelles	130 967			130 967
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	448			448
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 716	10 890		35 606
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 028	12 400	4 880	60 548
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	78 191	23 290	4 880	96 601
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 000			3 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	13 530			13 530
Immobilisations financières	16 530			16 530
ACTIF IMMOBILISE	225 689	23 290	4 880	244 099

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

30/06/2018	
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	99 092
Total	99 092

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 017	1 259		31 276
Immobilisations incorporelles	30 017	1 259		31 276
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	448			448
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 573	548		25 121
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 784	5 344	4 880	47 248
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	71 805	5 892	4 880	72 817
ACTIF IMMOBILISE	101 822	7 151	4 880	104 093

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	1 259	5 892	7 151
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	1 259	5 892	7 151
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		4 880	4 880
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		4 880	4 880

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 623 318 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 530		13 530
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	548 636	548 636	
Autres	56 188	56 188	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 965	4 965	
Total	623 318	609 788	13 530
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	54 527
Etat - produits à recevoir	5 967
Total	60 493

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 55 750,00 euros décomposé en 2 230 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 381 800 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 617	65 617		
Dettes fiscales et sociales	185 166	185 166		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	39 943	39 943		
Produits constatés d'avance	91 074	91 074		
Total	381 800	381 800		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	86			

Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	47 136
Dettes prov.congés payés et aut ch.	41 631
Organis.sociaux ch.à payer	17 403
Etat charges à payer	15 777
Total	121 947

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA 30.06.2018	4 965		
Total	4 965		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	91 074		
Total	91 074		

| **Autres informations**

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



SAS FIDECO – FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE

Société par actions simplifiée au capital de 55.750 €

21, Avenue Saint-Surin

87000 – LIMOGES

R.C.S. LIMOGES 332 568 484

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

CABINET KRIBS S.A.
2 rue Jane Addams
14280 – SAINT CONTEST



Aux associés de la société FIDECO – FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **FIDECO – FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Nous avons, dans ce cadre, apprécié le suivi des travaux facturés d'avance et des factures à établir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Contest, le 30 novembre 2018

CABINET KRIBS S.A.

Pierre SCHMITT

Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2018	Net 30/06/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	31 876	31 276	600	1 858
Fonds commercial (1)	99 092		99 092	99 092
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	448	448		
Autres immobilisations corporelles	96 153	72 369	23 784	6 386
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 000		3 000	3 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 530		13 530	13 530
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	244 099	104 093	140 006	123 867
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	548 636	20 136	528 501	540 445
Autres créances	56 188		56 188	21 068
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	298 418		298 418	322 956
Charges constatées d'avance (3)	4 965		4 965	8 669
TOTAL ACTIF CIRCULANT	908 207	20 136	888 071	893 139
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 152 305	124 229	1 028 077	1 017 005
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

S.A. CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan passif

	30/06/2018	30/06/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	55 750	55 750
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 940	8 940
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	364 666	373 531
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	216 921	291 135
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	646 277	729 356
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		11 801
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 617	18 002
Dettes fiscales et sociales	185 252	208 322
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 857	15 498
Produits constatés d'avance (1)	91 074	34 026
TOTAL DETTES	381 800	287 650
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 028 077	1 017 005
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	381 800	287 650
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

S.A. CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2018	30/06/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	966 353		966 353	1 061 209
Chiffre d'affaires net	966 353		966 353	1 061 209
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 500	1 717
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 232	10 742
Autres produits			2	504
Total produits d'exploitation (I)			370 087	1 074 171
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			201 334	166 346
Impôts, taxes et versements assimilés			21 877	11 859
Salaires et traitements			293 600	324 533
Charges sociales			115 715	133 921
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 151	4 546
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			14 351	5 785
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5	6
Total charges d'exploitation (II)			664 032	646 996
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			316 054	427 175
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				1 833
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				1 833
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				1 833
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV+V-VI)			316 054	429 008

S.A. CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat (suite)

	30/06/2018	30/06/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	99 133	137 873
Total des produits (I+II+V+VII)	970 087	1 076 004
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	753 165	984 869
BENEFICE OU PERTE	216 921	291 135
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

S.A. CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS FIDECO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 1 028 077 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 216 921 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/09/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

S.A. CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 8 862 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	99 092			99 092
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 876			31 876
Immobilisations incorporelles	130 967			130 967
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	448			448
- Installations générales, agencements aménagement divers	24 716	10 890		35 606
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 028	12 400	4 880	60 548
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	78 191	23 290	4 880	96 601
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 000			3 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	13 530			13 530
Immobilisations financières	16 530			16 530
ACTIF IMMOBILISE	225 689	23 290	4 880	244 099

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

30/06/2018	
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	99 092
Total	99 092

S.A. CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 017	1 259		31 276
Immobilisations incorporelles	30 017	1 259		31 276
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	448			448
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 573	548		25 121
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 784	5 344	4 880	47 248
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	71 805	5 892	4 880	72 817
ACTIF IMMOBILISE	101 822	7 151	4 880	104 093

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	1 259	5 892	7 151
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	1 259	5 892	7 151
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		4 880	4 880
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		4 880	4 880

S.A. CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 623 318 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 530		13 530
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	548 636	548 636	
Autres	56 188	56 188	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 965	4 965	
Total	623 318	609 788	13 530
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	54 527
Etat - produits à recevoir	5 967
Total	60 493

S.A. CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 55 750,00 euros décomposé en 2 230 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 381 800 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 617	65 617		
Dettes fiscales et sociales	185 166	185 166		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	39 943	39 943		
Produits constatés d'avance	91 074	91 074		
Total	381 800	381 800		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	86			

Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	47 136
Dettes prov.congés payés et aut ch.	41 631
Organis.sociaux ch.à payer	17 403
Etat charges à payer	15 777
Total	121 947

S.A. CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA 30.06.2018	4 965		
Total	4 965		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	91 074		
Total	91 074		

| Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

S.A. CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIDECO-FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée
au capital de 55 750 euros
Siège social : 21 Avenue Saint-Surin, 87000 LIMOGES
332568484 RCS LIMOGES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 17 DECEMBRE 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 216 921,47 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	216 921,47 euros
A titre de dividendes	150 000,00 euros
Soit 67,26 euros par action	

Le solde	<u>66 921,47 euros</u>
En totalité au compte " autres réserves "	
<i>Qui s'élève ainsi à 431 587,25 euros.</i>	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 17 décembre 2018.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

APC

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2015 :

22 300,00 euros, soit 10,00 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 300,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2016 :

700 000,00 euros, soit 313,90 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 600 000,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2017 :

300 000,00 euros, soit 134,53 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 décembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Alain PECHMAGRE-CAMINADE

